



Assemblée générale – 11 mars 2023

En visio conférence de 10 h à 12 h

Ordre du jour

Rapports d'activité et financier : présentation et votes

Orientations et perspectives 2023

Approbation du budget prévisionnel

Approbation du montant de la cotisation

Élection des membres du conseil d'administration

Questions diverses

30 adhérents sont connectés (1 personne non à jour de sa cotisation n'a pas participé au vote).

26 pouvoirs ont été donnés.

Cette année, le CA a innové : l'AG s'est appuyée sur un rapport d'activité de 11 pages transmis aux adhérents huit jours avant l'AG afin qu'ils puissent l'étudier.

Armelle évoque la genèse de l'ACLF dont on fête les cinq ans : l'association est née le 17 mars 2018 à Paris en présence d'une vingtaine de correcteurs (dont Laure D. et Étienne) au café la Colonie à Paris.

Laure fait le point sur le rapport d'activité 2022.

Rapport d'activité

Les adhérents

Au 31 décembre 2022, l'ACLF comptait 156 adhérents : 79 débutants, 73 confirmés et 4 bienfaiteurs, dont un tiers de nouveaux adhérents qui nous ont rejoints dans l'année. Pour la première fois, l'association compte plus de débutants que de confirmés.

67 % des adhérents de 2021 ont renouvelé leur adhésion en 2022.

52 nouveaux adhérents ont été accueillis.

Les membres sont répartis dans différentes régions et à l'étranger :

Auvergne-Rhône-Alpes : 14

Bourgogne-Franche-Comté : 6

Bretagne : 10

Centre-Val de Loire : 3

Grand Est : 6

Hauts-de-France : 5

Île-de-France : 44

Normandie : 6
Nouvelle-Aquitaine : 12
Occitanie : 13
PACA : 15
Pays de la Loire : 15
Belgique : 2
Suisse : 3
Irlande : 1
Régions ultramarines : 1

En ce qui concerne les statuts, les micro-entrepreneurs sont toujours les plus représentés :

Micro-entreprise : 103
CDI : 7
CDD : 3
CAE, SCOP, portage salarial : 16
EI, SASU, EURL : 11
Cumul de statuts : 10
Statut non précisé : 3

Vie associative

Réunions du conseil d'administration

Le CA s'est réuni 9 fois. Armelle précise que chaque réunion du CA représente 8 heures de travail (réunion, mise au propre des notes et mise en pages). Un compte rendu a été systématiquement envoyé aux adhérents. Depuis 2021, le CA fonctionne sur le principe de la collégialité : le rôle et les fonctions de la personne assurant la présidence sont allégés, et les tâches sont réparties entre tous les membres du CA.

Les statuts prévoient 9 sièges au CA. À l'assemblée générale de mars 2022, seules 6 personnes étaient candidates, l'une s'est désistée. Le CA a donc fonctionné avec 5 membres seulement. Les membres du CA ont souvent développé individuellement ou en binôme le projet dont ils se sont chargés. Étienne a tenu le poste de président et Laure celui de trésorière.

Groupes de travail

Les groupes de travail mis en place en 2021 ont commencé en 2022 :

- Formation : réunion en juin pour discuter des projets à venir.
- Pratiques professionnelles et observatoire du métier : une enquête sur les tarifs pratiqués par les adhérents a été conduite. Les résultats n'ont pas encore été dépouillés (faute de temps).
- Communication : réunions en avril (6 personnes) et octobre (5 personnes). Avec les modératrices du forum, le groupe de travail a réécrit le mode d'emploi du forum, et l'a publié le 7 novembre. Il a également préparé les e-mails «En ce moment sur le forum», envoyés mensuellement à partir d'octobre.
- Les groupes de travail vie associative et gouvernance n'ont pas trouvé de volontaires en 2022.

Rencontres entre adhérents : «typotes»

Rappel : ces réunions ne sont pas forcément à l'initiative des membres du CA ; des adhérentes et adhérents peuvent aussi proposer des dates, des lieux de rendez-vous, et s'occuper de l'organisation, auquel cas le CA transmet les adresses des adhérents localement concernés par le projet de rencontre.

Rappel des rencontres de 2022 :

- Le 12 mai à Marseille, sur la terrasse du Mucem ;
- Le 17 juin à Paris ;
- Le 18 octobre en visio ;
- Le 22 octobre à Paris (déjeuner, puis visite de l'exposition sur Proust à la Bibliothèque nationale de France – François-Mitterrand) ;
- Le 26 octobre à Lyon ;
- Le 11 décembre à Paris (visite de l'exposition sur Molière à la Bibliothèque nationale de France – Richelieu).

Messagerie

Tous les mails sont lus et traités, en moyenne sous 3 jours par Laure et Armelle. La quantité de messages croît régulièrement, ce qui dénote une certaine proximité entre le CA et les adhérents.

2021 : 260 mails reçus ; 460 envoyés, soit 60 mails traités par mois en moyenne.

2022 : 800 mails reçus ; 800 mails envoyés, soit 133 mails traités par mois en moyenne.

En 2022, les adhérents recevaient systématiquement une attestation de paiement d'adhésion. En 2023, cette attestation est dorénavant envoyée sur demande afin de réduire le travail de la trésorière.

Offres de mission

Depuis la mise en ligne de l'annuaire au printemps 2022, le secrétariat aiguille les potentiels donneurs d'ouvrage vers l'annuaire en les invitant à préciser leurs critères de recherche (localisation, spécialisation, ancienneté, etc.).

Formations et rencontres

Webinaires sur le métier

Organisés par des intervenants extérieurs ou des adhérentes, ils ont réuni 297 participants autour de la terminologie du métier, des points de la langue française et de la langue inclusive.

Rencontres Convergences (saison 2)

Chacune des sessions a réuni de 50 à 80 personnes. Les trois vidéos enregistrées sont en ligne sur le site de l'ACLF, de même que les communiqués de presse.

Communication et visibilité en ligne

Site Internet, annuaire et forum

Le nouveau site a été mis en ligne le 3 mars 2022. En décembre a été ajoutée une nouvelle page « Boîte à outils » : devis et factures, vidéo sur les tarifs.

L'annuaire est en ligne depuis juin 2022. En décembre 2022, 49 fiches étaient publiées.

Anne-Sophie ayant été empêchée en dernière minute, comme prévu, pour parler du travail que demande le forum, Armelle la remplace. Elle invite les membres à s'y exprimer plus fréquemment, car c'est une mine de renseignements.

Le forum, réservé aux adhérents, est ouvert depuis mars 2021.

Armelle rend hommage à la fiabilité des deux modératrices, Anne-Sophie et Fanny, qui le surveillent quotidiennement, dimanches et vacances compris...

À ce jour, sur 108 comptes créés, on compte seulement 16 adhérents actifs.

Réseaux sociaux de l'ACLF

Page Facebook : facebook.com/Assocorrecteurs/

Page LinkedIn : [linkedin.com/company/aclf-association-des-correcteurs-de-langue-française/](https://www.linkedin.com/company/aclf-association-des-correcteurs-de-langue-française/)

Supports imprimés : marque-page

Conception graphique d'un «marc-page» par Marc A. (adhérent) imprimé en 5 000 exemplaires.

Armelle a envoyé 5 exemplaires à chaque adhérent par voie postale.

Questions liées au statut

Code NAF

Le 28 novembre, l'ACLF (Laure et Jacques D.) a participé à la concertation sur la révision de la nomenclature d'activité française sur les activités spécialisées, scientifiques et techniques. En effet, dans le cadre de la nouvelle nomenclature européenne, la nomenclature française est appelée à revoir certains codes NAF et à créer des sous-classes.

La cause des correctrices et des correcteurs a été défendue. Ils pourraient faire partie de la sous-classe 74.99 : «Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques non classées ailleurs».

La concertation devrait reprendre vers fin vers juin 2023. S'agira-t-il d'une concertation ?

Laure a reçu un courrier, la veille de l'AG (10 mars), de non-traitement du code NAF des correcteurs. Affaire à suivre...

TVA 5,5 %

Le taux de TVA à 5,5 % n'est pas accepté par tous les centres des impôts concernant le statut de correcteur. Le code des impôts est de plus en plus sibyllin sur la question de l'application du taux de TVA. La difficulté actuelle consiste à s'accorder sur le terme «façon», qui désigne toutes les opérations de fabrication des articles : impression, photogravure, graphisme, mise en page, illustration, correction...

La direction de la législation fiscale, à Bercy, a été saisie de la question au début de l'été 2022 et relancée le 15 septembre, le taux à 5,5 % est finalement validé le 28 mars 2023.

1^{er} vote – approbation du rapport d'activité : 100 % oui

Rapport financier 2022

Recettes

Report (bénéfice exercice 2021)	2,870.53
79 cotisations 2022 à 25 €	1,975.00
73 cotisations 2022 à 40 €	2,920.00
4 cotisations 2022 tarif libre	125.00
Actif transitoire cotisation et don 2023	50.00
Provisions 2021 Transfert du site + Annuaire	4,320.00
Trop-perçu cotisations	30.00
Don	10.00
Total	12,300.53

Dépenses

Frais bancaires	127.83
Hébergement site Internet et abonnement OVH	52.44
Webinaires	432.00
Abonnement Webex	109.62
Création, impression et diffusion de marque-pages	375.04
Convergences	1,650.00
Transfert du site vers WordPress + Création annuaire	4,320.00
Don versé à Framasoft	50.00
Achat de timbres	102.74
Remboursement trop-perçu cotisations	30.00
Divers	17.00
Total	7,266.67

Résultat au 31 décembre 2022 : 5 033,86

Le résultat de l'exercice est positif avec un excédent d'environ 5 000 €.

Des sommes (environ 3 000 €) avaient été provisionnées pour certaines formations, mais celles-ci n'ont pas pu être organisées. Certains supports de communication n'ont pas non plus été finalisés en 2022. D'où le montant important du report 2023.

2^e vote – approbation du rapport financier : 100 % oui

Budget prévisionnel 2023 et montant de la cotisation pour 2024

Budget prévisionnel 2023 (valeurs en €)

Recettes

Report au 31.12.22	5,033.86
70 cotisations débutants à 25 €	1,750.00
70 cotisations confirmés à 40 €	2,800.00
Subvention DRAC-IDF (en cours de demande)	2,975.00

Total : 12,558.86

Dépenses

Déplacements CA	2,000.00
Défraiements intervenants	1,500.00
Création et impression affiches, roll-up	1,000.00
Frais bancaires	140.00
Hébergement site Internet (OVH)	139.00
10 webinaires	800.00
Formation « Typo »	1,400.00
Formation commerciale	1,600.00
Formation « Bibliographie »	1,020.00
3 rencontres Convergences	1,800.00
Création et impression de jeux de présentation	549.86
Frais postaux	500.00
Abonnement visio Webex	110.00

Total 2,558.861

Les dépenses 2023 concernent divers projets : formations et webinaires (création et perfectionnement en orthotypographie, cycle de rencontres Convergences, formation sur la négociation, etc.), création et impression de supports de communication, participation à des salons ou rencontres.

Si la demande de subvention devait ne pas aboutir favorablement, il est possible que l'ACLF demande une participation financière pour certaines formations ou pour les webinaires.

Stéphanie pose la question du budget alloué à Convergences : Il sert à rémunérer les intervenants, idem pour les webinaires.

3^e vote – budget prévisionnel : 100 % oui

Montant de la cotisation en 2023

inchangé (25 euros par année civile pour les débutants, 40 euros pour les confirmés).

4^e vote – cotisation 2023 au tarif inchangé : 100 % oui

Montant de la cotisation en 2024

Il est proposé d'augmenter le montant de la cotisation en 2024 à 30 € pour les débutants, et de maintenir 40 € pour les membres confirmés.

Mélanie demande la justification de cette augmentation. Laure explique qu'il s'agit d'équilibrer les dépenses entre les débutants et les confirmés.

5^e vote – augmentation de la cotisation débutants 2024 (unanimité - 1 réponse négative)

6^e vote – maintien du tarif de la cotisation confirmés : 100 % oui

Perspectives pour 2023

Vie associative

Réunions d'accueil

Réunions en visio pour accueillir les nouveaux membres : présentations personnelles, présentation de l'association, discussion libre sur le métier. Première réunion de l'année le 17 janvier 2023. Elle introduisait 6 membres et a été bien perçue, à reproduire à intervalles réguliers.

Groupes de travail

- pratiques professionnelles et observatoire du métier : un nouvel adhérent, Thomas, ingénieur de formation, va se joindre à Laure B., Laure D. et Armelle pour l'exploitation des données de l'enquête sur les tarifs conduite en juillet 2022.
- communication : poursuite de l'envoi de l'e-mail mensuel « En ce moment sur le forum ». La conversation dans le *chat* évoque que ces mails sont un bon rappel pour inciter à se rendre sur le forum.
- réflexion en cours pour inciter des correctrices et correcteurs confirmés à adhérer + poursuite de 2 axes : communication externe et communication interne.
- formation : le groupe va s'occuper de projets tels que la formation commerciale et la formation en orthotypographie.
- rencontres dites « Convergences » : projet de table ronde entre réviseurs de traductions.
- vie associative : en janvier 2023, 2 volontaires pour organiser des rencontres typotes à distance.

Rencontres typotes

Proposez d'organiser une rencontre près de chez vous !

Début mars : Marseille quartiers Sud ; variante Suisse romande à Lausanne

En préparation : Paris et Nantes ainsi qu'un premier typote en visio.

Formations et rencontres

Webinaires : Si Armelle concède un ralentissement des webinaires en début d'année, elle annonce le prochain dans le courant du printemps, probablement sur le gris typographique, en comité restreint (nombre de participants volontairement limité) avec Marie-Christine Raguin. Les autres suivront...

Formations à l'étude

- typographie
- atelier de formation au développement de son activité (contact avec le collectif 100 watts, à Nantes)
- bibliographie

Communication

Site Internet et annuaire

Mieux les promouvoir et améliorer leur référencement par les moteurs de recherche : tous les adhérents peuvent y contribuer en indiquant sur leur site qu'ils sont membres de l'ACLF et le lien qui renvoie à l'annuaire éventuellement.

Laurence évoque les éditions Dunod qui ont eu recours à l'annuaire et l'ont jugé très utile.

Sophie recrute pour l'aider sur le nouveau site.

Participation à des salons

Premières Assises de l'édition indépendante, début février à Aix-en-Provence ; Salon des éditeurs indépendants à Lyon.

Supports imprimés

L'ACLF a fait appel à un graphiste, François Moissette, qui a conçu en janvier 2023 des documents utilisables pour toute manifestation à venir (roll-up, affiche A3, flyer A5). Ces documents pourront être remis aux adhérents qui en exprimeront la demande. Projet de création et impression de jeux de présentation.

Questions liées au statut (cf. page 4)

Code NAF

Poursuite des démarches dans le but de sortir les travaux de correction de la catégorie « activités de bureau et soutien aux entreprises » et demander qu'ils soient affiliés à une autre catégorie.

TVA à 5,5 %

Poursuite des démarches.

Réélection du CA et présentation rapide de ses membres actuels

Tous se représentent sauf Étienne ; tous prennent la parole.

Étienne précise qu'il quitte le CA pour mener des projets plus personnels et parce qu'il pense qu'un renouvellement est bon, pas du tout pour des raisons qui seraient négatives, ajoutant que l'équipe est très sympathique et les échanges stimulants. Il persévéra pour Convergences.

Armelle devient la plus ancienne. En coopérative depuis 2005, elle travaille principalement en SHS et en mode et design pour un centre d'art.

Laure est membre du CA depuis 2 ans. Elle cumule 10 ans d'exercice, essentiellement pour des maisons d'édition.

Sophie est correctrice depuis 5 ans, dans la communication. Ses spécialités sont la santé, les assurances et le domaine juridique.

Christelle, un an et demi d'expérience avec des auteurs auto-édités, des administrations et le Web, est très contente de ce que lui apporte son implication dans le CA.

Les deux nouvelles candidates se présentent.

Laurence, 20 ans d'ancienneté, a été salariée puis indépendante. Elle travaille surtout pour des éditeurs (romans, sciences humaines) et des particuliers (mémoires).

Marion a 2 ans d'ancienneté. Elle ne vit pas encore du métier et travaille dans une reprographie – ce qui lui apporte des commandes, notamment avec des particuliers (auteurs, étudiants) et une revue.

7^e vote – réélection d'Armelle Domenach : 100 % oui.

8^e vote – réélection de Laure Dupont : unanimité – 1 : une abstention, la sienne, avouera-t-elle.

9^e vote – réélection de Sophie Maziane : 100 % oui.

10^e vote – réélection de Christelle Gigot : 100 % oui.

11^e vote – élection de Laurence Michel : unanimité – 1 : une abstention (la sienne).

12^e vote – élection de Marion Lucas : 100 % oui.

Échanges avec les adhérents.

Catherine Magnin, Suisse romande, travaille pour la presse. Elle a organisé une réunion « à la hussarde » qui a réuni 24 personnes et autant de regrets de celles qui ne pouvaient être présentes, une deuxième rencontre va donc être organisée. Elle est édifiée par la variété des pratiques et des tarifs. Elle mentionne l'ARCI, équivalent de l'ACLF à la différence près que l'ARCI a 79 années d'existence et sa création est donc directement issue des correcteurs d'imprimerie. En Suisse, il n'y a pas de syndicat [ndlr : de correcteurs], et c'est la « jungle » tarifaire. Le salaire d'un correcteur peut tourner autour de 22 €/heure, ce qui est intenable pour un indépendant. Elle déplore aussi la concurrence de certains retraités qui tirent les prix vers le bas, corrigeant en appoint.

Nathalie Tanner travaille beaucoup en anglais à Genève. Elle s'est rapprochée de l'ACLF et d'une association de traducteurs pour rompre l'isolement.

Isabelle Istasse, en Belgique, travaille pour les maisons d'édition qui imposent leurs tarifs sans négociation réelle. Aucune structure n'existe pour défendre le métier, d'où son adhésion.

Laure est surprise de voir ce questionnement sur les tarifs hors de France. Elle pensait qu'il était spécialement lié au statut des micro-entrepreneurs de France.

Elle revient sur le code NAF. Une sous-classe dans le 74.99 étant trop petite économiquement, la décision est restée sans suite. Une nouvelle réunion aura lieu en mars pour convenir d'un accord. Le code NAF photocopie (celui des correcteurs) étant voué à disparaître.

Pour Jacques D., le président de correcteurs en Bretagne, avec qui Laure a travaillé sur le NAF, l'idéal serait d'avoir un code proche des traducteurs, mais cela vient trop tard dans l'harmonisation européenne. Il déplore un manque de reconnaissance et de compréhension du métier.

Armelle évoque la TVA à 5,5 %, parfois à 20 % selon les statuts. La réponse varie selon les centres d'impôts. Les impôts ont du mal à admettre que nous faisons partie de la chaîne de fabrication du livre... Elle travaille la question avec l'adhérente Marie-Christine R.

Ces différences de TVA représentent une concurrence déloyale pour les particuliers et les associations.

Catherine M. intervient sur l'intelligence artificielle. Le chat GPT intéresse surtout les rédacteurs. Elle cite comment il a trouvé un titre d'article et une accroche lors d'un bouclage, bluffant ceux qui planchaient. Quant à savoir si c'est efficace sur la correction : selon Laure, puis Laurence, bêta utilisatrice de Prolexis qui utilise l'AI depuis longtemps pour les analyses conceptuelles, celle-ci ne peut remplacer l'intervention humaine.

Laure évoque DeepL, traducteur en ligne qui existe depuis des années sans que les traducteurs aient disparu. Il nécessite ensuite l'intervention humaine pour un travail de post-traduction (JD). La crainte d'un nivellement (qualité, tarifs) vers le bas (AD) est bien là. Certains sites se déchargent déjà d'erreurs de traductions par l'AI (Nathalie Tanner). Armelle remarque au passage que le transfert de responsabilité est une grande tendance...

Jacques D. partage un lien :

livreshebdo.fr/article/intelligences-artificielles-quand-toute-la-chaine-du-livre-sinterroge

Sophie de Decker fait part de sa première impression sur l'ACLF via le site Internet. Elle pensait avoir affaire à une structure bien établie, ancienne et à grosse diffusion ; elle était surprise de découvrir une association aussi récente.

Armelle souligne que le travail de tous les membres du CA représente 30 heures en moyenne par mois, toutes tâches confondues.

La vidéo des tarifs a été qualifiée « d'utilité publique », elle concerne aussi bien les débutants que les donateurs d'ouvrage.

Un sondage est à réaliser quant à l'organisation d'une rencontre à la rentrée pour fêter les 5 ans de l'ACLF : définir la date et le lieu.

Fin de la réunion dans une ambiance cordiale. Les membres du CA sont satisfaits d'avoir pu mettre un visage sur le nom des adhérents. Ils vont procéder à l'élection du bureau.

